

# INFORMATION LOCATIVE

## LES DROITS ET RESPONSABILITÉS DES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES AU VERMONT

### LES RESPONSABILITÉS D'UN LOCATAIRE

- Payer le loyer à temps. Ne jamais payer en argent liquide. Garder les reçus.
- Garder votre appartement propre et en sécurité.
- Prendre soin de ne pas causer des dommages. Ne rien réparer ou changer sans la permission du propriétaire.
- Vous êtes responsables pour le comportement de vos invités.  
Agir de manière respectueuse qui ne dérangera pas les voisins.
- Ne jamais faire cuire sur un feu ouvert ou sur une véranda.
- Si vous apportez des punaises de lits ou d'autres insectes dans votre appartement, vous pouvez être facturé pour l'extermination.
- Mettre les déchets seulement dans des contenants prévus à cet effet.
- Ne stockez jamais des produits chimiques dangereux ou toxiques dans votre appartement.
- Il est illégal et dangereux pour un locataire de désactiver le détecteur de monoxyde de carbone.

### LOUER EST UNE ROUTE A DOUBLE SENS

La meilleure façon pour les propriétaires et les locataires d'avoir une bonne expérience est de travailler ensemble.

Nos organisations : les Services des locataires et propriétaires du logement du Vermont, LLC., pensent qu'une relation entre locataire/propriétaire n'a pas besoin d'être litigieuse.

L'expérience nous a montrée que les problèmes de situation locative proviennent des deux parties ne comprenant pas leurs droits légaux et responsabilités.

Ce dépliant fait partie d'une série de matériels éducatifs et de sensibilisation que nous avons créé. Veuillez nous contacter si vous avez besoin de plus d'information, ou souhaitez organiser un atelier.

### LES RESPONSABILITÉS D'UN PROPRIÉTAIRE

- Le propriétaire est responsable pour TOUTES les réparations, même si le locataire l'a cassé ou ne paye pas le loyer. Vous pouvez facturer votre locataire ou déduire du dépôt pour réparations s'ils ont causé le dégât.
- Vous avez 14 jours à partir de la date du départ du locataire pour envoyer un justificatif des dommages déduits du dépôt de garantie, ainsi que tout solde dû au locataire. Les déductions peuvent inclure : dégâts, coûts de nettoyage, loyer impayé et services publics impayés. (à Burlington, l'avis doit être envoyé par poste certifiée et avise le locataire de ses options pour contester les déductions avec le Comité de Révision du logement.
- Le propriétaire doit s'assurer que chaque appartement a un chauffage et systèmes d'eau chaude adéquats.
- Le propriétaire doit permettre aux locataires l'utilisation et la jouissance complètes de leur appartement, ne pas interférer avec les invités du locataire.

### RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

LOI RÉGISSANT PROPRIÉTAIRE / LOCATAIRE (Titre 9 Chapitre 137)  
<http://legislature.vermont.gov/statutes/>

CODE DE LA SANTÉ DE LOGEMENT LOCATIFS DU VERMONT  
[http://healthvermont.gov/regs/Rental\\_Housing\\_Code.pdf](http://healthvermont.gov/regs/Rental_Housing_Code.pdf)

Liste des agents de santé de ville du Vermont  
[http://healthvermont.gov/local/tho/tho\\_list.aspx](http://healthvermont.gov/local/tho/tho_list.aspx)

INFORMATION SUR LA PEINTURE AU PLOMB  
<http://healthvermont.gov/enviro/index.aspx>

INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ-INCENDIE  
[http://www.firesafety.vermont.gov/resources/code\\_sheets](http://www.firesafety.vermont.gov/resources/code_sheets)

PROGRAMME DE LOGEMENT ÉQUITABLE  
<http://cvoeo.org>

### NOUS SOMMES LÀ POUR AIDER



CVOEO

CHAMPLAIN VALLEY OFFICE  
of ECONOMIC OPPORTUNITY  
Bridging gaps, building futures.

BUREAU DE LA VALLÉE CHAMPLAIN des  
OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES

*Comblant les écarts, bâtir l'avenir.*

**LOCATAIRES DU VERMONT:** 1-802-864-0099 / 1-800-287-7971/  
CVOEO.ORG



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU  
LOGEMENT DU VERMONT:

**SERVICES DES PROPRIÉTAIRES DU LOGEMENT DU VERMONT,  
LLC:** 1-802-985-2764 / 1-888-569-7368 / vtlandlord.com  
\*Affilié à l'Association des propriétaires de logement du Vermont, LLC